

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme DE ALMEIDA - M. PERRON - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Aménagement de la rue Paul Gaffarel – Modification du phasage des travaux - Convention passée entre la Ville et le Centre Hospitalier Universitaire – Avenant n°1**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réorganisation du Centre Hospitalier Universitaire, opération dénommée "Bocage Central", un quai logistique doit être réalisé rue Paul Gaffarel.

Pour permettre l'accès à ce quai, le Centre Hospitalier a demandé la création d'un tourne-à-gauche dans le sens Dijon-Saint-Apollinaire.

Les dépenses relatives à cet aménagement spécifique doivent être remboursées à la Ville par l'établissement.

La teneur des travaux d'aménagement de la rue Paul Gaffarel et leurs modalités de financement ont été approuvées par le Conseil Municipal le 31 janvier 2005 et ont fait l'objet d'une convention passée entre la Ville et le Centre Hospitalier Universitaire, signée le 15 mars 2005. Cette dernière prévoyait une réalisation en deux phases :

- première phase : élargissement de la voie, modification des trottoirs, création d'îlots, revêtements provisoires en 2005, pour un coût de 160 000 € TTC ;

- deuxième phase : revêtements définitifs, à l'issue de la construction du quai logistique, pour un coût de 65 000 € TTC.

Les travaux faisant l'objet de la première phase ont été plus complexes que ce qui était prévu initialement. En conséquence, il est proposé, sans toucher au montant total des travaux, de modifier la répartition financière comme suit :

- 184 000 € TTC en 2005 ;

- 41 000 € TTC à l'issue de la construction du quai logistique.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette évolution, sous la forme d'un avenant à la convention initiale.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider la modification du phasage des travaux d'aménagement de la rue Paul Gaffarel, dans les conditions proposées ;
2. approuver le projet d'avenant à la convention passée entre la Ville et le Centre Hospitalier Universitaire annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
3. m'autoriser à signer l'avenant définitif.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT